

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, également convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**

**Nombre d'administrateurs présents : 17**

**Nombre d'administrateurs représentés : 4**

**Administrateurs présents : 17**

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés : 4**

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

**Sophie GHIRON**, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Ressources Humaines – Avenant n°2 à la convention 2019-2020 et avenant n°1 à la convention 2021-2023 de prestations de services réciproques entre la commune d'Albertville et le CIAS Arlysère – Etat récapitulatif des dépenses**

*Rapporteur : Christian EXCOFFON*

Par délibération n° 02 en date du 20 juin 2019, le Conseil d'administration approuvait la convention de prestations de services réciproques entre la Ville d'Albertville et le CIAS Arlysère pour les années 2019 à 2020 puis suite à l'ouverture de la Maison de l'Enfance, la signature d'un avenant n°1 par délibération n°18 du 13 février 2020.

Par délibération n° 03 en date du 11 février 2021, le Conseil d'administration approuvait la convention de prestations de services réciproques entre la Ville d'Albertville et le CIAS Arlysère pour les années 2021 à 2023.

Ces deux conventions sont arrivées à leur terme, or il s'avère nécessaire de réaliser deux avenants afin de permettre la régularisation a posteriori de prestations effectivement réalisées par des agents de la ville d'Albertville, mais qui n'ont pas fait l'objet des contrats afférents avec le CIAS Arlysère à l'époque.

Il s'agit :

- de permettre la facturation de prestations réalisées par des agents de la ville d'Albertville, pour le compte du CIAS Arlysère, réalisées en 2019 et 2020 et non encore facturées ;
- d'intégrer l'Espace administratif et social, occupé à la fois par la ville, son CCAS et par la CA Arlysère et son CIAS, équipement omis dans la convention initiale ;
- d'ajouter également le service de préparation et réchauffage des repas à la Maison de l'Enfance réalisé par des agents de la cuisine centrale d'Albertville pour la crèche Le Carroussel.

Le montant total de ces prestations s'élève à 161 333.96 € de 2019 à 2023.

Dans un souci de maintenir la qualité du partenariat entre nos deux collectivités et afin de pouvoir régler le coût de ces prestations effectivement réalisées, un état récapitulatif des dépenses établis conjointement par la ville d'Albertville et le CIAS Arlysère est joint en annexe de la présente délibération ainsi que les 2 projets d'avenants.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve les avenants aux conventions de prestations de services réciproques entre la Ville d'Albertville et le CIAS Arlysère 2019-2020 et 2021-2023, dont les projets sont joints en annexe ainsi que l'état récapitulatif des dépenses associé ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les avenants ainsi que tout autre document comptable/financier relatif à cette affaire.

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

